

## Jean-Baptiste André Godin à Pierre-Félix Courtépée, 10 février 1879

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

### Informations sur le document source

Cote FG 15 (19)

Collation 1 p. (478r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Pierre-Félix Courtépée, 10 février 1879, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 14/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/49816>

Copier

### Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

### Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [10 février 1879](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) - Familistère

Destinataire [Courtépée, Pierre-Félix \(1815-1893\)](#)

Lieu de destination 35, rue de Seine, Paris

Scripteur / Scriptrice [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

# Description

Résumé Godin suppose que Courtépée a été surpris de lire dans le journal *Le Devoir* l'article sur les frères de Caluire dont il lui avait parlé. Godin se dit tout aussi surpris et lui explique que l'article est une initiative de Champury, et que s'il a eu à souffrir de la partialité de la magistrature, il ne se permettrait toutefois pas de discuter d'une réforme sur le ton qu'a pris *en la circonstance, surtout à propos d'une lettre qui lui était toute personnelle*.

Notes L'article en question, intitulé « Encore le procès des frères de Caluire », signé par Édouard Champury et publié dans *Le Devoir* du 16 février 1879, est un commentaire d'une « lettre de monsieur C. » relative à l'article « Le procès des frères de Caluire » paru dans *Le Devoir* du 9 février 1879. Ce dernier article évoque le procès remporté en appel à Dijon par les frères ignorantins de Caluire contre le préfet du Rhône et la ville de Caluire pour obtenir des indemnités après la réquisition de leur couvent pendant la guerre de 1870 ; l'article dénonce une justice impériale maintenue par la République.

Support La copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.

## Mots-clés

[Administration et édition du journal Le Devoir](#), [Articles de périodiques](#)

Œuvres citées Champury Édouard), « Encore le procès des frères de Caluire », *Le Devoir*, t. 2, n°22, 16 février 1879, p. 343. [En ligne : <https://cnum.cnam.fr/pgi/fpage.php?P1132.2/344/50/466/0/0>, consulté le 22 mai 2023].

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 21/11/2023 Dernière modification le 06/02/2024

---

Guise 10 février 77

Monsieur

Vous avez pu être  
suffisamment au courant de la  
suite que les réflexions que  
vous m'avez adressées au  
sujet des frères de Caluire,  
avez fait paraître dans le  
Journal l'article que vous  
avez dû y lire.

Ma surprise a été égale  
à la vôtre, car je n'avais  
en aucune façon demandé  
 cet article.

La vérité est que M.  
Champney est entré dans mon  
cabinet et que je lui ai fait  
part de nos observations, mais  
sans qu'il s'agisse en rien  
en lui et moi, de les mettre  
en question dans le journal.  
Je vous prie donc de

l'accorder aucune impor-  
tance à cette bontade.

Il est bien vrai que j'ai  
en effet à souffrir de la  
partialité de la magistrature  
à l'égard des hommes de con-  
viction et de principes, et  
que sous ce rapport je suis  
de ceux qui croient à la  
nécessité d'une réforme sérieuse  
de cet état. Mais cela ne  
m'engagera jamais à discuter  
sur le ton que le Journal a pris  
en cette circonstance, surtout  
à propos d'une lettre qui  
m'était toute personnelle.

Croyez, Monsieur,  
à mes bons sentiments.

Godin

M. Godin